

POLE AMENAGEMENT

DIVISION AMENAGEMENTS ET
DES
CONSTRUCTIONS PUBLICS

EE/AJ

(N) + I

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Résiliation du contrat de représentation et d'assistance avec la Société d'Economie Mixte de la baie de la Moselle (SODEMO) pour l'extension du cimetière du PK4

P.J. : 1 projet de délibération

La Ville a confié, le 17 janvier 2013, à la Société d'Economie Mixte de la Moselle (SODEMO), un contrat de représentation et d'assistance pour la réalisation de travaux d'extension du cimetière du PK 4. Ce projet ayant été annulé au moment de la consultation des entreprises, compte tenu du coût du projet par rapport au nombre d'emplacements créés, que ce soit en terre ou en caveau, de la difficulté d'y accéder pour les personnes âgées, il convient de résilier le mandat conformément à son article 20.

Aussi, sur ce mandat, la SODEMO devra reverser à la Ville le trop perçu au niveau des appels de fonds à savoir la somme de 20.594.166 F/CFP.

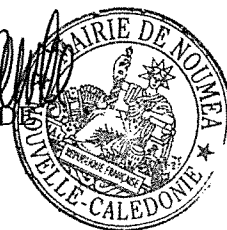
Il est donc proposé au conseil municipal de résilier le contrat de représentation et d'assistance avec la SODEMO en date du 17 janvier 2013 et relatif aux travaux d'extension du cimetière du 4^{ème} kilomètre.

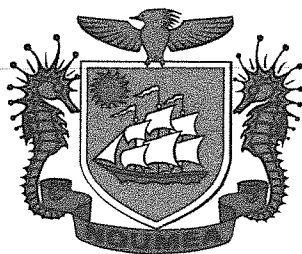
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 16 avril 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDIE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 22 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 15.05.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Marc MANSEL	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 16.05.2018	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	M.	Christophe OBLED	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	André WAMO
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	36	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants	:	47	Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(11 procurations)			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Karine DESTOURS	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY

SORTIE DE :

M. D. SIMONET

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

résiliant le contrat de représentation et d'assistance avec la Société d'Economie Mixte de la baie de la Moselle (SODEMO) pour l'extension du cimetière du PK4

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 MAI 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 291 du 18 avril 2007 relative à la passation des contrats de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1438 du 13 décembre 2012 autorisant la signature d'un contrat de représentation et d'assistance avec la Société d'Economie Mixte de la baie de la Moselle (SODEMO) pour l'extension du cimetière du PK4,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/68 du 16 avril 2018,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Administration Générale entendue en séance du 26 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

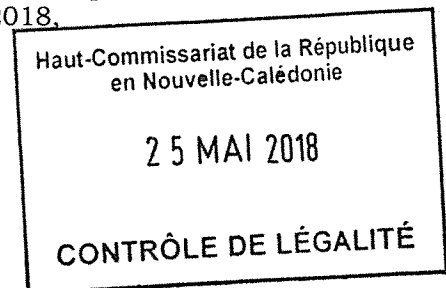
Le contrat de représentation et d'assistance à caractère administratif et technique conclu avec la Société d'Economie Mixte de la baie de la Moselle (SODEMO) le 17 janvier 2013, relatif aux travaux d'extension du cimetière du PK4 est résilié.

ARTICLE 2 /

La résiliation fait suite à l'annulation du projet compte tenu de son coût par rapport au nombre d'emplacements créés.

ARTICLE 3 /

La résiliation entraîne le recouvrement des fonds versés à la SODEMO, trop perçus à hauteur de 20.594.166 F/CFP.



ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifiée à la SODEMO et publiée par voie d'affichage.

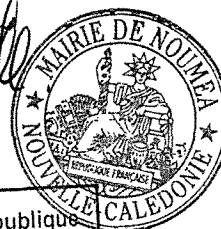
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 MAI 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 25 MAI 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
POLE AMENAGEMENT	-	1
D.A.C.P.	-	1
D.V.C.E.S.	-	1
SODEMO	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 25 MAI 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le 28 MAI 2018
et / ou publié le 28 MAI 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation

Patricia VAN RYSWYCK

11^{ème} adjointe au Maire

Chargée de l'état civil et des services à la population